



Financement de votre formation

En savoir + sur le DIF

QU'EST-CE QUE LE DIF ?

Le DIF, Droit Individuel à la Formation, est un dispositif sous forme de crédit d'heures qui permet au salarié de prendre l'initiative de partir en formation avec l'accord de son employeur.

A raison de 20 heures par année civile, le DIF est calculé au prorata temporis pour tous les salariés à temps partiel.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les salariés excepté ceux en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage. Pour les salariés en CDI, il est nécessaire de justifier d'une ancienneté de 12 mois dans l'entreprise. Pour les salariés en CDD, le DIF est calculé au prorata temporis avec une condition d'ancienneté ramenée à 4 mois au cours des 12 derniers mois civils.



FINANCER LE DIF

Les actions de formation engagées dans le cadre du DIF peuvent être financées pour tout ou partie par le FAFIEC (voir section « [En savoir + sur le FAFIEC](#) ») pour tous les salariés en CDI.

L'accord de Branche du 23 octobre 2008 précise les modalités de prise en charge par le FAFIEC. Au cas où la formation se déroule hors temps de travail, l'employeur se doit de verser une allocation dite de formation correspondant à 50% du salaire horaire net.